

Le congé-formation

La *Revue syndicale suisse* consacre un intéressant numéro au congé-formation payé, par quoi il faut entendre, dans le meilleur des cas, un droit individuel du travailleur à s'absenter de son emploi (tout en continuant de recevoir son salaire) pour suivre des cours dont les frais lui sont remboursés.

Il y a bien sûr toutes sortes de catégories intermédiaires dont l'impact n'est pas pour autant négligeable, depuis le congé-formation reconnu, mais non payé, en passant par le congé payé pour une formation d'une durée double à celle de l'absence dans l'entreprise.

L'idée est susceptible d'applications très diverses par les personnes qu'elle cherche à toucher ou par les domaines dans lesquels elle se concrétise. L'une des formes les plus anciennes de congé-formation ancrée dans la législation est destinée aux travailleurs qui, dans leurs loisirs, exercent des responsabilités dans les mouvements de jeunesse (loi du Land de Hesse, RFA, en 1951); retombée de l'Année internationale de la jeunesse (1985), une loi fédérale pour ancrer un tel congé dans le Code des obligations est en préparation en Suisse. Classiques également, les cours de formation syndicale pour militants investis de responsabilités ou, bien sûr, la formation de nature purement professionnelle; dans de tels cas, il n'y a pas vraiment de droit individuel, mais sélection par celui qui est intéressé à la formation (et qui souvent prend en charge la perte de gain): le syndicat ou l'employeur.

Durant les vingt dernières années, la notion de congé-formation s'est considérablement élargie, à l'image de toutes les attentes liées au développement personnel nées de mai 1968. En France notamment, un système sophistiqué de financement par les entreprises, fondé sur la masse salariale, est à l'origine d'une industrie lucrative de la formation continue. En 1974, l'Organisation internationale du travail (OIT) adopte la Convention N° 140 en vue de développer, dans les Etats qui la ratifient, le «congé-éducation

payé» pour la formation professionnelle, la formation générale, sociale ou civique et la formation syndicale. La Suisse a refusé en 1975 de ratifier cette convention de l'OIT, comme les Chambres fédérales avaient refusé, en 1969-1970, d'inscrire le congé pour activité syndicale dans le droit du contrat de travail alors en revision et le Conseil national avait refusé en 1973 un postulat du socialiste Hans Schmid (SG) sur l'institution d'un congé-formation payé de 8 à 12 jours par an. Traditionnelle volonté de la majorité conservatrice de laisser aux partenaires sociaux la responsabilité de régler cette question par la voie des conventions collectives.

La *Revue syndicale suisse* dresse un intéressant tableau des réalisations obtenues par cette voie depuis que l'Union syndicale suisse, en 1968, a inscrit la revendication du congé-formation au nombre de ses recommandations aux syndicats affiliés. Mais la question d'une conception plus fondamentale mérite d'être à nouveau posée. A l'heure où s'observe une certaine crise de la formation initiale — trop longue, inadéquate — la notion d'une formation récurrente, s'attachant mieux au rythme des individus et des groupes sociaux pour être dispensée tout au long de la vie, constitue une réponse intéressante. On y trouve en particulier une possibilité de donner une seconde chance à ceux qui n'ont pas été favorisés par leur milieu social: ils n'ont que peu entamé un capital-éducation qui devrait être le même pour tous. D'une manière générale, ce peut être le moyen d'une formation compensatoire pour des groupes sociaux défavorisés (la Suède accorde un congé-formation général pour tous les travailleurs et un congé-formation plus important pour les travailleurs immigrés).

Un grand dessein pour le pays des APG (Assurances perte de gain) — dont le service militaire de milice constitue en somme déjà un congé-formation sur une large échelle ?

Domaine Public

Rédacteur responsable:

Jean-Daniel Delley

Rédacteur: Pierre Imhof

Ont collaboré à ce numéro:

Jean-Pierre Bossy

François Brutsch

Jean-Daniel Delley

André Gavillet

Jacques Guyaz

Yvette Jaggi

René Longet

Charles-F. Pochon

Point de vue:

Jean-Louis Cornuz

Eric Baier

Abonnement:

65 francs pour une année

Administration, rédaction:

Case 2612, 1002 Lausanne

Saint Pierre 1, 1003 Lausanne

Tél: 021 / 22 69 10 CCP: 10 - 15527-9

Composition et maquette:

Domaine Public

Impression:

Imprimerie des Arts et Métiers SA

IMMOBILIER

Au-delà des congés-ventes

■ (jg) Le Grand Conseil vaudois a demandé au Conseil d'Etat de lui faire rapport sur les ventes d'appartements loués, ce qu'on appelle les congés-ventes.

Cette décision intervient à la suite d'une pétition de l'Association vaudoise des locataires réclamant une législation en la matière. Cette pétition vient après plusieurs affaires récentes à Avenches, Gland et Lausanne. Ce genre de problèmes traduit une tendance inscrite sur la longue durée et qui n'est pas près de s'infléchir: la Suisse des locataires est grignotée peu à peu par la Suisse des propriétaires.

On le sait, de toutes les nations développées d'Europe, la Suisse est celle qui conserve, et de très loin, la plus forte proportion de locataires. Dans certains pays comme la France

ou l'Angleterre, les ménages locataires sont en minorité face aux ménages propriétaires: les jeunes couples, les immigrés, ou parfois les gens... riches dans les grandes métropoles forment l'essentiel de la population des locataires. Ces pays se sont d'ailleurs organisés pour favoriser l'accession à la propriété: capital de départ très faible, prêts à des taux favorables, carnets d'épargne spéciaux, etc.

En Suisse, au contraire, l'attention s'est toujours portée sur la relation entre le propriétaire (ou le bailleur) et le locataire. L'accroissement actuel de la PPE (propriété par étage) se fait de façon cahotique, sans armature législative suffisamment solide.

A relever l'absence de données statistiques sur le sujet. Tout ce que l'on peut dire, c'est que le nombre d'appartements en PPE a pratiquement doublé à Lausanne en 8 ans. Et le congé-vente touche souvent des immeubles de 20 à 25 ans d'âge, pour lesquels le propriétaire saisit l'occasion d'un gros travail d'entretien et le vend par appartement.

Continuer à faire des Suisses un peuple de locataires ou favoriser l'accès populaire à la propriété. Il y aurait là un thème pour un vrai débat politique. Tout reste malheureusement caché, les promoteurs préfèrent l'obscurité. Du simple point de vue de leur intérêt à long terme, ils n'ont pas forcément raison.

HEROISME

Le chevalier Bernasconi

■ (yj) Depuis qu'il a quitté son poste de procureur tessinois en 1985, le chevalier Paolo Bernasconi n'a cessé de s'occuper comme professeur à Zurich et St-Gall, et désormais comme avocat (cf. annonce), de criminalité économique. Explorant tour à tour les origines de l'argent sale ou des fonds blanchis, le grand purificateur des mœurs particulières d'un certain business international vient d'empoigner un sombre dossier: celui de l'affaire Sulzer-Tettamanti. A la demande de la grande société industrielle de Winterthur, il est parti à la recherche des hommes de paille et autres spéculateurs, qui se soucient comme d'une guigne des activités industrielles des entreprises rachetées en vue de réaliser un profit immédiat, par démantèlement du groupe acquis si nécessaire (les pré-cédents Coniston et Allegris sont là pour le démontrer). On croyait déjà que la crise boursière avait scié les dents des golden boys et autres raiders. Bien au contraire, ceux qui survivent se jettent dans une fuite en avant qui va faire encore

bien des victimes à travers le monde des affaires, qui n'a jamais été celui de la tendresse.

Le chevalier PB a encore bien des torts à redresser, des mécanismes à mettre à jour, des manœuvres frauduleuses à dénoncer et des opérations d'initiés à reconstituer.

Avv. Dr. CARLO SGANZINI ET ASSOCIÉS

Avocats et notaires

Nous avons le plaisir de porter à votre connaissance que

Maitre PAOLO BERNASCONI

chargé de cours en droit pénal économique
aux Universités de St. Gall et de Zurich. Professeur invité
en droit fiscal international à l'Université de Gênes
exerce son activité d'avocat et de notaire

en collaboration avec l'Etude de Maître Carlo Sganzi
et Associés où il s'est établi.

Avv. Dott. Carlo Sganzi

Avv. Paolo Bernasconi

L'annonce de l'établissement de M^e Bernasconi parue dans la presse

Quelques points de repères sur les radios locales. A quelques mois de la fin — théorique — de la période d'essai: il y avait eu environ 200 demandes d'autorisation d'émettre, une quarantaine de concessions ont été accordées. Actuellement, il reste trente-quatre radios locales.

ECHOS DES MEDIAS

Onze mois après son lancement, *Sonntags-Blatt* cesse sa parution. Le journal dominical du groupe Curti et de six quotidiens alémaniques est resté largement au-dessous du seuil de rentabilité: moins de 100'000 exemplaires distribués au lieu des 150'000 nécessaires, soit une perte estimée à 300'000 fr. par semaine.

Son concurrent, la *Sonntags-Zeitung* ne va guère mieux: l'hebdomadaire dominical du *Tages-Anzeiger* est vendu à 100'000 exemplaires environ alors que l'objectif pour la première année — 150'000 exemplaires — impliquait un déficit de 5 millions de francs.

MECENAT

L'an I de la Fondation vaudoise

■ (ag) Le départ a été donné. C'est une bonne chose.

Les grands prix de cette Fondation (trois fois 100'000 francs) permettront à des créateurs de vivre et de dégager du temps libre pour leur travail. Le jury a fait son choix, inutile d'opposer d'autres noms à ceux qui ont été retenus. Il faut laisser à la Fondation le temps d'inscrire sa politique dans la durée et la continuité. Le prix des jeunes créateurs, accordé entre autres à Simone Oppliger, m'a agréablement surpris. J'avais dans DP consacré une chronique à sa dernière œuvre, inclassable, authentique. On pouvait craindre qu'une fois l'édition épuisée elle reste tenue à l'écart, parce que n'entrant pas dans les moules de la littérature romande. Plaisir donc à la voir reconnue.

Deux remarques subsidiaires.

— M. J.-J. Rabin, directeur du Conservatoire, a lyriquement déclaré que notre époque verrait autant de monde dans les musées que dans les stades (M. Rabin va-t-il dans les stades suisses? Ils sont souvent presque vides). C'est vrai que la de-

mande culturelle est forte. C'est vrai aussi que les musées vaudois disposent de moyens dérisoires, en locaux, en dépôts, en personnel. Certes, l'argent qu'il faudrait leur consacrer coûte plus que des prix même généreux et l'effet est moins visible. Mais leur développement est indispensable si l'on veut que les prix ne soient pas perçus comme de simples phénomènes de surface.

— J'ai été, comme beaucoup d'invités, choqué que la BCV (Banque cantonale vaudoise) qui avait pris en charge l'organisation de la manifestation ait poussé l'inélégance publicitaire jusqu'à marquer de son sceau, en couleur, la page une de l'invitation, avec une mise en évidence telle qu'on se croyait convié à une exposition d'art dans le hall d'une succursale de la banque.

La culture, c'est aussi le respect d'une certaine tenue et le refus de la laisser estampiller de cette manière mercantile. La référence en page 2 aux «bienfaits» de la BCV pouvait suffire.

BERNE

Une nouvelle constitution ?

■ (cfr) Les électeurs bernois décideront, au début de décembre, s'ils souhaitent une révision totale de leur constitution cantonale et, le cas échéant, si cette révision doit être préparée par une assemblée constituante plutôt que par le Grand conseil.

Démocrates du centre (UDC), partisans de la Liste libre et Socialistes sont favorables à l'élaboration d'une nouvelle constitution. Les Radicaux, très divisés, ont décidé, à une voix de majorité, de s'opposer au projet. Il n'existe pas, à leur avis, de vague de fond rendant une telle révision inéluctable.

Un premier projet a été présenté par

la Liste libre. L'UDC a établi une liste sommaire des thèmes à aborder. Le message, envoyé aux électeurs, énumère les orientations qui pourraient être données. Les mots-clés d'une constitution «moderne» sont: dignité humaine, égalité des sexes, jeunesse et troisième âge, environnement, aménagement du territoire, transports et médias. Ces mots constituent la légende d'un cliché illustrant le message.

Il est vrai qu'une occasion de réviser la constitution a échappé peu après la première guerre mondiale, lorsque le Parti radical a perdu la direction de l'Etat de Berne en raison de la

scission provoquée par la création du PAB (actuellement UDC). Les récents événements touchant à la gestion des affaires publiques pourraient à eux seuls justifier une mise à jour du texte existant.

En 1893, lorsque la constitution en vigueur a été adoptée, le Parti radical était maître du canton. Il avait bien subi une défaite en 1885 lorsqu'un premier projet, supprimant les communes bourgeoises, avait été rejeté par une coalition formée de Jurasien et de la droite conservatrice. En fait, une révision, à la fin du XX^e siècle, ferait peut-être oublier un peu le passé radical du canton au profit des forces présentement au pouvoir. Même un vote négatif des Bernois le 6 décembre n'arrêtera pas le mouvement d'adaptation des lois cantonales aux conditions de notre temps.

■ Avant d'être le lieu où l'on produit, la fabrique était la manière dont on confectionnait. «De bonne fabrique». Nous avons décidé, selon les circonstances, de renseigner nos lecteurs sur la création de ce journal. Rubrique = fabrique.

Vendredi 13, quelques volontaires ont mis sous pli circulaire et bulletin de versement pour l'abonnement 88 (l'année des 25 ans!).

Le prix ne sera augmenté que du strict renchérissement, passant de 63 à 65 francs.

Quiconque connaît le monde de la presse et ses prix de revient pourra dire qu'un hebdomadaire, sans publicité, même du volume et du format de DP, ne peut être vendu à coût plus modeste.

FABRIQUE DE DP Travaux de fin d'année

Seul le bénévolat intégral permet d'atteindre ce résultat. A part le rédacteur et le secrétariat, postes qui à eux deux représentent 120% d'un plein temps, DP n'a pas de charges salariales ni de frais d'indemnisation. Les collaborateurs paient leur abonnement, comme dans les ventes de paroisse où l'on achète les gâteaux que l'on a confectionnés soi-même.

Le taux de fidélité est très élevé. 97% des abonnés renouvellent leur abonnement. Il faut compter aussi avec quelques départs à l'étranger et quelques décès.

Nous pourrions, par un prix de quelques francs plus élevé, nous donner une marge de sécurité plus grande. Nous y renonçons chaque fois, car nous souhaitons que nos lecteurs fassent connaître DP et qu'ils s'associent à sa progression.

Le plus juste prix, c'est notre manière de solliciter la participation active à la vie du journal. Que nos lecteurs soient plus que des lecteurs.

ENVIRONNEMENT : LA REGULATION ECONOMIQUE

1. La voie américaine

■ (jd) Le thème de la protection de l'environnement a largement dominé la campagne électorale; les atteintes au milieu naturel sont de plus en plus visibles, et personne ou presque ne conteste la nécessité d'agir. Pour ce qui est de l'air, par exemple, le retour à la situation qui prévalait à la fin des années 50 est un objectif largement admis. Par contre, les avis divergent lorsqu'il faut définir les moyens à mettre en œuvre.

La Suisse a choisi la solution classique des mesures de police: la loi fédérale sur la protection de l'environnement et ses ordonnances d'application prescrivent aux producteurs et aux consommateurs des comportements — obligations et interdictions. Ces prescriptions générales ne tiennent pas toujours compte des coûts et des inconvénients pour les destinataires. D'ores et déjà on peut prévoir que toutes les mesures légales ne seront pas respectées à la lettre; les délais et les exceptions accordés ne permettront pas d'atteindre les buts fixés.

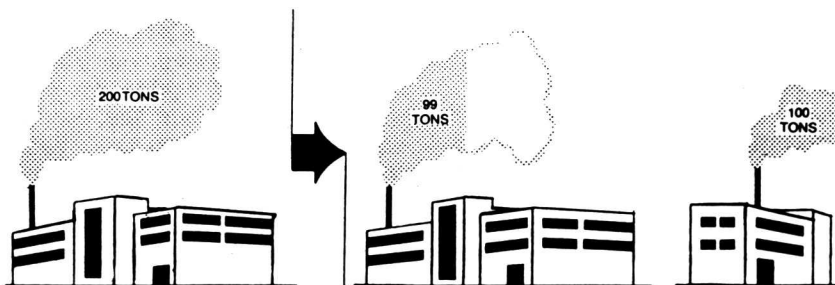
Le prix de l'environnement

La solution helvétique à base de prescriptions détaillées — elle a été également adoptée par d'autres pays européens — parce qu'elle décrit avec précision les comportements à suivre, ne développe pas le sens de la responsabilité ni ne stimule la recherche de solutions alternatives. La norme générale, qui s'adresse à tous indis-

tingement, se réfère à une situation moyenne. Celui qui pourrait faire mieux en fonction de l'état de la technique et de ses moyens financiers n'est pas incité à maximiser son comportement; pour d'autres, le respect de la règle commune peut signifier des coûts exorbitants. Bref, la prescription imposée à tous se révèle financièrement insupportable pour certains et écologiquement insuffisante pour d'autres. Par ailleurs, la règle est toujours en retard sur le développement technique et économique.

D'où l'idée d'utiliser les mécanismes du marché, de prendre en compte les intérêts des acteurs, économiques. Pour ce faire, il s'agit de créer des conditions générales qui obligent ces derniers à intégrer la protection de l'environnement dans leurs calculs. La protection de l'environnement devient économiquement intéressante lorsque le milieu naturel a un coût dont on ne peut plus se décharger sur des tiers.

La compensation



Emissions d'une usine existante: 200 t.

L'usine déjà en place réduit ses émissions afin de permettre l'implantation d'une nouvelle firme. Emissions totales: 199 t.

Selon un rapport de l'Organisation européenne de coopération et de développement, des mesures de ce type peuvent réduire les coûts de la protection de l'environnement de 25 à 40%, à court terme déjà, tout en assurant une meilleure efficacité et en suscitant l'innovation technique.

Les pionniers américains

Ces mesures de type économique sont appliquées depuis quelques années déjà aux Etats-Unis, partiellement en Europe et dans une mesure moindre en Suisse également. La *Neue Zürcher Zeitung* leur a consacré récemment l'un de ses cahiers, «Technologie und Gesellschaft» (16 septembre 1987), dont nous nous inspirons pour cette présentation.

Il ne s'agit pas de copier servilement l'expérience américaine. La politique de protection de l'environnement sur le nouveau continent n'est pas sans défaut, mais elle mérite d'être connue et discutée, et, le cas échéant, adaptée à nos propres conditions. Les Etats-Unis sont des pionniers en matière de protection de l'environnement. Leur première législation en la matière — le *Clean Air Act* — date de 1970. Mais en 1975, ils doivent constater que les objectifs fixés ne sont pas atteints. La récession économique a eu raison des prescriptions légales. Ils décident alors un changement de stratégie qui se concrétise actuellement dans un programme en cinq parties.

● **Les crédits de réduction d'émission** — Lorsqu'une entreprise diminue ses émissions polluantes au-dessous des limites légales, elle bénéficie d'un crédit — une sorte de droit de polluer — qu'elle peut vendre à une autre entreprise. Ce crédit n'est valable que pour le même polluant.

● **La mise en dépôt** — L'entreprise peut capitaliser ses crédits auprès des autorités de protection de l'environnement et les utiliser pour des installations futures ou les vendre.

● **La compensation** — La modification d'une entreprise existante ou l'implantation d'une nouvelle entreprise n'est autorisée que si les émissions polluantes supplémentaires prévues sont compensées par une réduction au moins équivalente des pollutions existantes dans la région de référence.

Solidarité écologique

● **La procédure rapide** — L'implantation d'une nouvelle usine n'est pas soumise à la procédure d'autorisation en matière de protection de l'environnement si, simultanément, la transformation ou l'agrandissement d'une usine existante conduit à une diminution des émissions au moins égale aux émissions prévues pour la nouvelle installation.

● **La globalisation** — Une entreprise comportant plusieurs sources d'émission ou plusieurs entreprises

voisines sont considérées comme un seul émetteur. Seul le total des émissions doit respecter les normes légales, ce qui permet à ou aux entreprises de réduire les émissions là où cela est le plus économique.

Des économies intéressantes

Les résultats de la stratégie américaine ne présentent pas que des aspects positifs. Mais l'expérience est encore trop récente pour établir un bilan définitif.

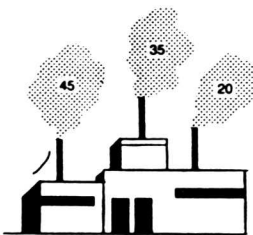
Les premières analyses montrent que ces mesures sont positives en termes de coût pour la protection de l'environnement. Elles ont permis d'économiser plusieurs milliards de dollars d'investissements pour des résultats comparables à ceux qu'on aurait pu atteindre avec des prescriptions détaillées imposées uniformément à tous les émetteurs. Ce qui permet d'affirmer qu'à coûts constants, ces mesures de nature économique permettent une meilleure protection de l'environnement.

Par contre, le marché des certificats de pollution a de la peine à se développer, car le coût de ces derniers est trop élevé. En conséquence, les entreprises utilisent ces certificats en priorité pour leurs propres besoins. Par ailleurs, beaucoup d'Etats ont négligé de mettre en place les mécanismes administratifs de la mise en dépôt ou, s'ils l'ont fait, ils ont confisqué les avoirs en dépôt à la suite d'un durcissement des prescriptions. D'où la méfiance des entreprises qui hésitent à optimiser leurs émissions face à l'insécurité qui règne quant à la permanence des conditions du marché.

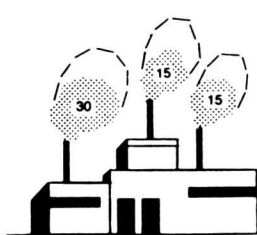
Les organisations écologistes sont également méfiantes: elles craignent que ces mesures ne conduisent à un affaiblissement de la protection de l'environnement.

En conclusion, l'effet de ces mesures d'incitation économique sur la qualité de l'environnement dépend étroitement des valeurs-limites fixées pour les émissions. Les observateurs américains estiment qu'aux Etats-Unis ces valeurs sont trop élevées par rapport aux émissions effectives des entreprises.

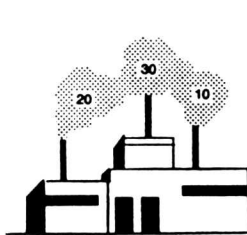
Le mieux au meilleur prix



Sans contrôle:
émissions
polluantes: 100 t.



Solution classique:
chaque pollueur réduit ses
émissions d'un facteur imposé.
Emissions polluantes:
60 t.; coût: 5 mio de \$



La globalisation:
ensemble, les pollueurs
réduisent leurs émissions
pour que le total respecte
la norme.
Emissions polluantes:
60 t.; coût: 3.5 mio de \$



L'avalanche des déchets

■ Historiquement, le problème des déchets est apparu avec la ville. Les concentrations urbaines de l'époque romaine auraient été impensables sans ces réalisations d'édilité qui sont encore exemplaires aujourd'hui: aqueducs, égouts, services d'élimination des ordures. La désagrégation de la civilisation urbaine de l'Antiquité a entraîné la perte de ce savoir faire, et la ville médiévale n'a cessé de souffrir de l'absence d'une politique efficace d'assainissement. On peut estimer qu'une bonne partie de la morbidité de cette époque est attribuable à la pathologie des déchets urbains non évacués, ces derniers faisant par exemple le lit des grandes épidémies (peste, etc). Il a fallu attendre l'ère industrielle pour que nos villes soient à nouveau dotées de ser-

vices d'évacuation et d'assainissement sérieux, auxquels le préfet Poubelle a donné son nom!

Les déchets ont changé de nature

Bactériologiquement, nos rejets ne sont plus un problème. Mais tout se passe comme si les techniques d'assainissement étaient toujours en retard d'une guerre! Les déchets d'aujourd'hui n'ont en effet plus grand chose à voir avec ceux d'autrefois. La problématique est maintenant à la fois qualitative et quantitative.

● *Qualitative*: un foisonnement incroyable d'objets, de biens, comprenant une variété tout aussi incroyable de substances, finissent dans nos poubelles: emballages et biens de consommation en plastique, comprenant métaux lourds et autres composés toxiques sans parler des déchets pudiquement qualifiés de «spéciaux».

● *Quantitative*: on note une véritable explosion du volume des déchets, qui a pratiquement triplé ces vingt dernières années. La moyenne d'un kilo par habitant et par jour est maintenant allègrement dépassée.

L'illusion technocratique

Depuis longtemps, le système des décharges a dû être complété par un réseau d'usines d'incinération. Plus de 40 de ces installations brûlent aujourd'hui 3/4 de nos déchets ménagers. Et maintenant, les limites de ce procédé sont atteintes à leur tour. Non seulement des ressources précieuses sont dissipées, mais des biens qui pourraient encore servir disparaissent dans les flammes: un non-sens économique! Et partout les capacités sont insuffisantes, nécessitant de coûteux programmes d'extension. Cette crise de l'incinération est aussi la crise d'une mentalité

technocratique qui pensait libérer le citoyen-consommateur de toute responsabilité quant aux conséquences écologiques de ses actes quotidiens, par l'élimination de ses déchets, Loin d'éliminer quoi que ce soit, les usines d'incinération ne font que réduire le volume des déchets, moyennant une contribution non négligeable à la pollution de l'air, guère compensée par une faible production d'énergie.

Agir à la source

Il est clair aujourd'hui qu'un perfectionnement de ce système — amélioration des filtres, du retraitement des «déchets des déchets», du stockage des déchets toxiques, etc — ne fera que déplacer les problèmes. L'idéologie de la baguette magique, du feu purificateur a vécu. Comme d'ailleurs pour la gestion de nos eaux, où l'épuration centralisée a atteint ses limites, il convient de mettre en place une stratégie d'action à la source. Aucune raison d'admettre passivement l'augmentation constante de la quantité des déchets!

Agir à la source, cela signifie:

1. Généraliser le tri à la source, à savoir étendre ce qui se fait déjà partiellement, notamment pour le papier et le verre, en particulier aux matières organiques compostables (un bon tiers de nos déchets ménagers) à restituer à nos sols.
2. Favoriser le recyclage des matières ainsi triées: développer des débouchés adéquats (l'effondrement des prix qui actuellement bloque la récupération est notamment dû à l'absence de débouchés).
3. Eviter le suremballage, les containers en alu pour les boissons, le foisonnement des piles, etc: nous n'avons pas besoin de tout cela!
4. Favoriser la durabilité, la réutilisation des biens. Une conception par composantes interchangeables permettant par exemple la mise à jour technologique sans avoir besoin de changer tout l'objet. Trop souvent encore, l'économie tire sa valeur ajoutée d'une obsolescence rapide, voire artificielle, d'un bien plutôt que de sa longue durée de vie et de son entretien!

Quantité annuelle de déchets en Suisse

Total	en milliers de tonnes
Déchets urbains, y compris déchets encombrants	2'400
Artisanat, industrie	300
Cadavres d'animaux	145
Agriculture et sylviculture	600
Boues d'épuration liquides	2'600
Epaves de voitures	200
Vieux pneus	45
Huiles usées	55
Scories	500
Déblais	5'000
Papier, verre recyclé	600
Total en chiffres ronds	12'500

Déchets urbains	
Déchets organiques	732
Papier et carton	662
Matières plastiques	309
Verre	187
Minéraux	161
Métaux magnétiques	120
Mélanges divers	86
Bois, cuir, os	62
Textiles	50
Métaux non-magnétiques	12
Reste	17
Total	2'400

La prévention, un problème politique

La loi sur la protection de l'environnement donne au Conseil fédéral les moyens d'une telle politique (art. 32). Après avoir longtemps hésité, il semble que notre gouvernement soit maintenant disposé à faire usage de ses compétences. On note de même un changement d'attitude des responsables cantonaux, qui ne se contentent plus de faire nos poubelles! En Suisse romande, le canton de Genève est en train de jouer un rôle de pionnier en matière de prévention. Mais toutes ces mesures seront, elles aussi, de peu d'effet si on ne parvient pas à imposer des standards de qualité écologique comportant l'innocuité des biens une fois parvenus au stade de déchet. Et là, on est encore bien démuni.

Un exemple de ce qui nous attend: dans notre pays qui compte une très forte densité d'ordinateurs, l'avenir de la branche informatique est l'équipement domestique; bientôt à chaque ménage son ordinateur (et sa photocopieuse). Il est essentiel que ces objets soient durables, réparables, et sans composantes toxiques, à défaut de quoi une nouvelle étape dans l'escalade des déchets est inéluctable.

La question que ces évolutions posent est très clairement celle de la volonté politique: à nous d'affirmer que la montagne des déchets, décidément, ne doit rien au hasard!

René Longet

LE CARNET DE JEANLOUIS CORNUZ

Retour d'Amérique

■ Pourtant, je ne voudrais pas qu'on déduise, des pensées un peu moroses que je développais ces dernières semaines, que je n'ai été sensible qu'aux côtés négatifs des Etats-Unis.

Ce n'est pas sans émotion qu'on visite à Washington le Jefferson Memorial, élevé à la mémoire de Thomas Jefferson, troisième président des Etats-Unis (1734-1826) et qu'on lit sur les parois ces quelques pensées, qui ne me semblent pas surannées: «Nous tenons ces vérités pour des évidences: que tous les hommes ont été créés égaux; qu'ils ont été doués par leur Créateur d'un certain nombre de droits inhérents et inaliénables, parmi lesquels il faut compter la liberté, la vie et la poursuite du bonheur.» (*Déclaration d'indépendance*, dont il fut l'auteur, 1776).

Et encore: «Je ne puis omettre de recommander une révision des lois sur le sujet de la naturalisation. Est-ce que nous irions refuser à de malheureux fugitifs plongés dans la détresse cette hospitalité que les sauvages de la forêt vierge ont accordée à nos pères, lorsqu'ils arrivèrent dans ce pays? Est-ce que l'humanité opprimée ne trouvera pas de refuge sur ce globe?» (message du 8 décembre 1801).

Or, dans une certaine mesure, ces principes (que nous pourrions dédire, n'est-il pas vrai, à ces MM. de l'Action nationale en général et à M. Werner en particulier) ont été appliqués dans une mesure sans cesse grandissante. Et aujourd'hui encore, des hommes et des femmes luttent pour qu'ils le soient toujours mieux. Pour changer de sujet — et pour changer de ton — les lumières dont j'ai bénéficié aux Etats-Unis ont été de plusieurs espèces.

...Et par exemple ces *Eléments de stylistique française*, de Georges Molinié (PUF 1986), que mon ami, le professeur H., utilisait bien malgré lui.

Soit la phrase suivante, qu'il s'agit d'analyser: «Il voyait aussi à ses côtés une jeune fille, désirable comme un fruit presque mûr», tirée «de la littérature à l'eau de rose».

J'avais passé l'été à lire un savant ouvrage consacré à Rousseau, où l'auteur (estimant que Mme de Warens n'avait pas su s'y prendre) indiquait une méthode pour dépuceler un adolescent à puberté difficile (en l'occurrence Jean-Jacques)... Cela m'avait paru admirable. Mais Molinié va nettement plus loin: «A titre purement conventionnel, écrit-il, on affectera à *jeune fille* le symbole

COURRIER

Energie douce

C'est avec intérêt que j'ai lu votre article de DP 882 sur la guerre des deux-roues. Mais l'encadré intitulé «Mobilité silencieuse» m'a surpris. Comment un vélo peut-il consommer 44 fois moins d'énergie qu'une voiture alors que je n'ai jamais dû me rendre à la station-service avec ma bicyclette? Ou tenez-vous compte de l'énergie calorifique du pédaleur? Ou de l'énergie nécessaire à la fabrication du vélo? Quoi qu'il en soit, vous auriez pu préciser les éléments de votre comparaison. J'espère que vous pourrez éclairer ma lanterne.

Henri Roth

■ Il s'agissait bien d'une comparaison tenant compte de l'énergie calorifique nécessaire à l'homme pour faire avancer son engin. On s'aperçoit ainsi que, ramenée à une même unité de mesure, il faut plus d'énergie pour se déplacer en voiture qu'à bicyclette. Le «moteur à soupe» a encore de l'avenir!

Sa₂, à désirable le symbole X₁, à un fruit presque mûr le symbole Sa₁.

Dans cet état 1, Sa₁ et Sa₂ ont chacun leur Sé correspondant: *jeune fille* signifie /jeune fille/, *fruit presque mûr* signifie /fruit presque mûr/. Désirable fonctionne comme un prédicat de *jeune fille*. Mais si l'on fait une analyse structurale superficielle de *jeune fille*, on va avoir une composante S₂ du Sé₂ /jeune fille/, qui est son noyau dénotatif (aucune question particulière n'est ici soulevée), et une deuxième composante, que nous avons affectée du symbole X, sa connotation.» (p. 111)

Après cela, si vous n'avez pas compris, je vous conseille de renoncer à l'analyse stylistique.

Au fait; avez-vous lu le quatrième roman de Roger-Louis Junod? Avez-vous lu le premier roman de Michel Buenzod? Et l'un ou l'autre des vingt-deux livres parus cet automne chez nous et que j'ai trouvés à mon retour de New-York?

J'y reviendrai.

Pernicieux ou exemplaire ?

■ La part des travaux sur Wittgenstein en langue française est extrêmement réduite, alors que les monographies en anglais atteignent les records des auteurs classiques. Le relatif mépris dans lequel les philosophes français «cantonnent» Wittgenstein est paradoxalement l'un des stimulants qui a toujours incité Jacques Bouveresse à s'intéresser à lui.

Plutôt que d'évoquer le thème de son dernier livre, *La force de la règle, Wittgenstein et l'invention de la nécessité* (Editions de minuit, 1987), j'aimerais tenter d'analyser ci-dessous le coup de griffe assez vif que décroche le Vaudois Jean-Claude Piguet à ce philosophe du langage dans son livre *Où va la philosophie — et d'où vient-elle?* à la Baconnière, Neuchâtel (1985, p. 115).

Selon Jean-Claude Piguet, «Wittgenstein (1889-1951) est certainement le monstre sacré dont l'influence a été la plus considérable, mais aussi, à mon avis, la plus pernicieuse.»

Ce qui dérange J.-C. Piguet, c'est probablement que Wittgenstein se livre à une sorte de détournement de fonds dans le champ de la philosophie, ou exprimé différemment, qu'il cherche à remplacer les questions ontologiques par des questions linguistiques.

A ce grief assez largement répandu, Jacques Bouveresse vient de répondre dans son dernier livre cité plus haut: «Wittgenstein considère que le langage est important pour la philosophie, parce que les questions philosophiques tirent leur origine du langage, mais certainement pas parce que la philosophie s'occupe de questions linguistiques, c'est-à-dire d'autre chose que ce dont elle a toujours cru s'occuper jusqu'ici. (...) Ce qui est vrai est bien plutôt que ce que les théoriciens de l'ontologie voudraient exprimer ne peut l'être, justement, que sous la forme de considérations de l'espèce qu'il appelle «grammaticales» et ne l'a jamais été pour lui, d'une autre ma-

nière. C'est la raison pour laquelle on peut avoir l'impression que ce qu'il dit détruit «tout ce qui est grand et important», alors qu'il ne détruit en fait qu'une illusion de grandeur et d'importance, en particulier, l'illusion que la grammaire de mots privilégiés comme langage, signification, proposition, monde, etc, peut révéler des choses d'une profondeur exceptionnelle, alors qu'elle se situe, selon lui, exactement au même niveau que celle des mots les plus ordinaires.» (p. 171)

Pour appliquer ces considérations de Bouveresse sur l'illusion de grandeur, prenons l'exemple de l'éthique qui est précisément pour les philosophes un mot important et privilégié. Selon Wittgenstein (voir *Conférence sur l'éthique*), «L'éthique est l'investigation du sens de la vie, ou de ce qui rend la vie digne d'être vécue.» Or, cet auteur, en se fondant sur une étude serrée des expressions linguistiques concernant l'éthique, constate qu'elles portent toutes sur des jugements absolus. Nos mots, notre grammaire, sont programmés pour exprimer non pas des jugements absolus, mais bien des jugements relatifs, c'est-à-dire des énoncés de faits qui peuvent être niés. Et Wittgenstein de conclure: «L'éthique, si elle existe, est surnaturelle, alors que nos mots ne veulent exprimer que des faits; comme une tasse à thé qui ne contiendra jamais d'eau que la valeur d'une tasse, quand bien même j'y verserais un litre d'eau.» (p. 147)

Ne pas en déduire pour autant que Wittgenstein soit opposé à toute réflexion éthique. Il veut simplement attirer l'attention sur le fait que parler d'éthique, c'est affronter les bornes du langage, c'est donner du front contre les murs de notre cage. «L'éthique nous documente sur une tendance qui existe dans l'esprit de l'homme, tendance que je ne puis que respecter profondément, conclut Wittgenstein, et que je ne saurais sur ma vie tourner en dérision.» (p. 155)

Eric Baier

Richard Dindo ne recevra pas de prix pour son film *Domi, Michi, Renato und Max*. Ainsi en ont décidé les autorités du canton et de la ville de Zurich, malgré le préavis positif de la commission du cinéma. Le film de Dindo est une enquête sur la mort de quatre jeunes lors des manifestations de Zurich en 1980, quatre histoires qui jettent une lumière crue sur le climat de cette époque et en particulier sur la justice et la police zurichoises.

Il y a une dizaine d'années déjà, le Conseil fédéral avait refusé une prime de qualité au film de Dindo *L'exécution du traître Ernst S.*

Roland Roost, le nouveau président de la FOBB, était autrefois plâtrier-peintre. Il a conduit, en 1963, une grève de 15 semaines à Zurich.

EN BREF

La *Neue Zürcher Zeitung* vient d'éditer un guide des villes suisses dans la collection Polyglott. C'est une édition spéciale imprimée en Allemagne. L'introduction donne des indications générales sur la Suisse. En ce qui concerne les langues, le groupe germanique est le plus important et il parle ce qu'on appelle (sogéant) le «Schwyzerdütsch», issu de l'allemanique et avec de grandes différences selon les régions (page 9).

On ne peut pas être plus précis.

La Société de banques suisses (SBS) a publié une étude sectorielle sur les placements financiers et la supraconductivité. Après analyse, elle recommande aux investisseurs trois titres ayant le plus de chance de prendre de la valeur, en raison de l'engagement des sociétés dans cette nouvelle technologie et de leur assise financière assez large. Il s'agit de trois titres japonais: Hitachi, NEC Corp. et Kyocera.